

Conditions générales d'utilisation espace coworking Tant'a

1. Objet

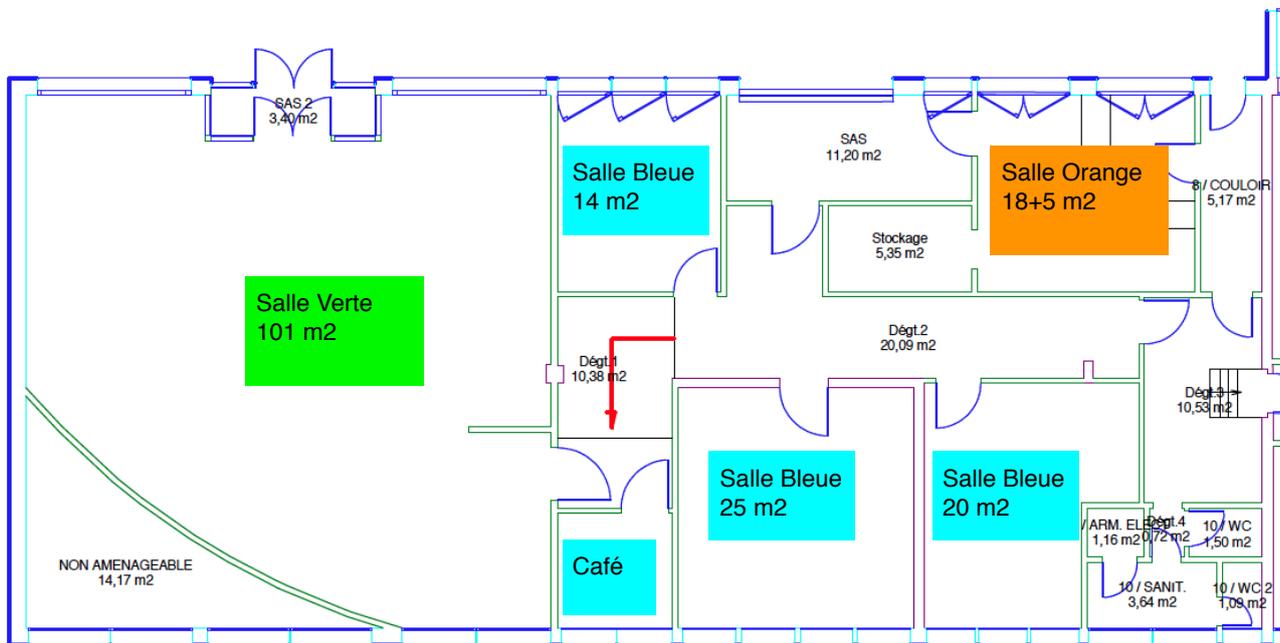
Les présentes Conditions Générales d'Utilisations ("CGU") ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services de Coworking proposés par l'association Tant'a, ci-après nommé « les Services » et les conditions d'utilisation des Services par l'Utilisateur.

Tout accès et/ou utilisation des services de Coworking proposés par l'association Tant'a suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes CGU et leur acceptation inconditionnelle. Elles constituent donc un contrat entre les Services et l'Utilisateur. Dans le cas où l'Utilisateur ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes CGU, il lui est demandé de renoncer à tout usage des Services.

2. Description du service

a) L'espace Coworking de l'association Tant'a est situé 5 rue Marpaud 25300 Pontarlier.

b) L'association Tant'a met à disposition des Utilisateurs en règle de cotisation l'accès à un espace de travail ouvert dit espace de Coworking, éclairé et chauffé, l'accès à la connexion Internet, un parking extérieur. Il comprend un coin café, des WC indépendants, selon le plan ci dessous :



c) L'Utilisateur bénéficie de l'accès à l'espace sur base de la durée définie par la formule de tickets ou d'abonnement choisie, définie dans la grille tarifaire de l'année en cours.

e) Tout Utilisateur en règle de cotisation reçoit automatiquement le statut de Membre de l'association Tant'a, et s'engage ainsi à participer à la réalisation de son objet.

f) L'utilisateur s'engage à n'utiliser les locaux seulement dans le cadre de l'activité mentionnée au bas de ce Contrat et à proposer lors de sa première inscription, une présentation de celles ci lors d'un des apéros hebdomadaires du vendredi.

g) L'utilisateur s'engage à contracter une assurance couvrant son accès aux Espaces de coworking

h) L'utilisation du service Wi-Fi Coworking permettant l'accès à Internet est gratuite et illimitée. L'utilisation est strictement réservée aux membres de l'espace Coworking et aux visiteurs.

i) L'utilisateur informe spontanément de tout changement de coordonnées.

3. Réservation de salles réunion/formation par les Membres

a) L'inscription à l'espace Coworking engage chaque Membre selon la formule choisie. Pour les formules, l'abonnement est d'un an reconductible. L'interruption du contrat d'abonnement au Coworking est possible à n'importe quel moment en début de chaque mois, moyennant un préavis de trois mois.

b) Les réservation de salles se font via le site internet de l'association <http://tant-a.org>

c) Chaque abonnement ou ticket permet à l'utilisateur d'obtenir un badge ou un code pour accéder aux espaces. L'utilisateur s'engage à ne remettre ce code ou badge à personne d'autre.

d) Les factures sont envoyées électroniquement après paiement sur l'adresse email référencée par les Membres lors de leur inscription. Les paiements mensuels se font le 25 du mois précédent.

ticket = une demi journée ou une soirée de location valable 1 an

Salle Orange (partagée par plusieurs co-workers)		
O20	- 200€ par mois	Un bureau dédié dans une salle. parking.
O10	- 100€ par mois	open space 16 tickets chaque mois
O5	- 50€ par mois	open space 6 tickets chaque mois
OT	Ticket valable 1an	10 € - 100€ pour 12 tickets - 200€ pour 25 tickets

Salles Bleues (3) utilisées par un seul co-worker à la fois : 18 à 25m2		
B20	- 200€ par mois	4 tickets/semaine en fixe (ou 16 tickets/mois avec priorité/planning) plus 3 tickets grande salle ou un week end dans l'année. parking
B15	- 150€ par mois	4 tickets/semaine en fixe (ou 16 tickets/mois avec priorité/ planning). parking.
B10	- 100€ par mois	4 tickets/semaine ou 16/mois selon plannings
B5	- 50€ par mois	2 tickets/semaine ou 8/mois selon plannings
B3	- 30€ par mois	1 ticket/semaine ou 4/mois selon plannings
BT	Ticket valable 1an	20€ - 100€ pour 6 tickets - 200€ pour 14 tickets

Salle Verte utilisée par un seul co-worker : 105m2		
VW	- 120€	Le WE - 280 pour 3WE - 450 pour 5WE
VSD	- 80€	Samedi ou dimanche. 160 pour 3jours, 260 pour 5jours
VT	- 30€	le ticket 1/2 jour ou soirée. 80 pour 3 tickets - 130 pour 5 tickets - 250 pour 10 tickets
Vart	%sur ventes	artistes qui exposent

4. L'Utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique, (portable, assistant personnel) et ce service, d'une manière conforme à la loi et à la net étiquette en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

a) En particulier il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif : Il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les

informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des consommateurs et usagers de l'espace Coworking de l'association Tant'a.

b) L'Utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne utilisatrice et le secret des correspondances. L'Utilisateur s'interdit d'intercepter tout message et communication adressé à un tiers au sein de l'espace émis par la voie des télécommunications, sans le consentement de ce/cette dernière.

c) L'Utilisateur s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une oeuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

d) L'utilisateur reconnaît avoir reçu toute information nécessaire aux spécifications et modalités d'utilisation du service internet de l'espace Coworking.

5. Fonctionnement

a) Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser les services de l'espace Coworking. L'association Tant'a n'est en aucun cas responsable des équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.

b) L'association Tant'a ne peut être en aucun cas tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wi-Fi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que l'association Tant'a ne peut être responsable des contenus ou services auquel il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service Wi-Fi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

c) Les Membres s'engagent à ne pas incommoder les autres Membres de Coworking avec des publicités, messages promotionnels ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité. Chaque personne présente est responsable de son empreinte dans le lieu. L'ensemble des utilisateurs est invité à laisser le lieu propre et prêt l'usage.

La gestion du lieu se fait par tous, en cas de conflits les membres du Conseil d'Administration de l'association Tant'a agiront en matière de référents.

Les tâches ménagères des espaces communs (nettoyage, sortie de poubelle) sont à la charge de tous. Un planning est organisé lors des réunions régulières. Toute action et aide impromptue est la bienvenue.

d) Les Membres s'engagent à respecter les codes de la vie et de la courtoisie en société dans le cadre de leurs rapports avec les autres Membres de l'espace Coworking.

e) Tous les membres sont invités régulièrement pour une rencontre qui permet de faire le point sur le fonctionnement de l'espace, les réservations, le ménage, l'animation du lieu. Les informations détaillées sont affichées sur un tableau à l'accueil.

6. Service et non sous location ou domiciliation :

La présente charte ne comporte qu'une affectation précise de locaux, et ne constitue pas une sous-location. De ce fait, l'utilisateur reconnaît expressément qu'il ne bénéficie pas de la propriété commerciale. En ce qui le concerne, cette charte est intuitu personae et vous ne pourrez pas le transférer à un tiers.

En outre, la présente charte n'est pas un contrat de domiciliation. L'Utilisateur ne pourra en conséquence y domicilier le siège social de son entreprise.

7. L'association Tant'a se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, de façon unilatérale et sans notification préalable, à tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGU.

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service internet de l'espace Coworking sont de votre entière responsabilité. En cliquant sur « J'accepte », vous acceptez d'utiliser le service internet de l'espace co-working en respect des règles édictées dans les conditions d'utilisation présentées ci-dessus et devenez « utilisateur » du service.

Fait a le : Nom et prénom du Coworker :.....

Activité(s) proposée(s) dans l'espace Coworking de l'association Tant'a :

.....
.....
.....
.....
.....

Indiquez la formule choisie :

.....
.....

L'Utilisateur remet un chèque ou adresse un virement à l'association Tant'a correspondant aux tickets achetés ou au premier mois d'abonnement. Il est entendu que les chèques ne seront pas tirés avant l'ouverture de la salle, ou redonnés et remboursés pour les virements, dans le cas où le projet ne peut pas voir le jour.

Lu et approuvé, bon pour accord. A parapher sur chaque page.

Signature :